

Risques liés aux machines et à l'environnement :

Bruit, chutes de plain-pied, d'objet ou de charge, heurt, coupure, brûlure, projection, poussières...

Les EPI et les EPC :



L'employeur :

Met à disposition : casque, chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, masque respiratoire, protection auditive...

Mesure le bruit aux postes de travail et limite l'exposition des salariés

Procède aux campagnes de mesures d'empoussièrément et limite l'exposition des salariés (aspiration à la source...)

Les bonnes pratiques :

Porter les EPI mis à disposition selon le travail à réaliser

Signaler à l'employeur et / ou chef d'équipe tout EPI défectueux

Sécuriser la zone de travail et les accès

Organiser les différentes zones de travail

Remonter à l'employeur et / ou chef d'équipe tout problème rencontré

ZONE DE PRODUCTION



Il n'y a pas de questions bêtes ...

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre tuteur, employeur, formateur...



Santé au Travail
Sambre-Avesnois
*Investissons sur le capital santé
de votre entreprise!*

SIEGE SOCIAL

24, rue Romain Duchateau

59720 LOUVROIL

Tél.: 03 27 53 31 31

Fax: 03 27 53 31 39

E-mail: contact@st-sa.fr

www.sante-travail-sa.fr



Santé au Travail
Sambre-Avesnois

*Investissons sur le capital santé
de votre entreprise!*

Stages en entreprise

Votre sécurité une priorité



Usineur

Les risques du métier

Quel que soit votre métier ou votre formation, vous vous exposez à différents risques professionnels dans le cadre de vos activités en entreprise.

Vous êtes nouveau dans l'entreprise, vous êtes davantage exposés aux risques professionnels contrairement à vos collègues plus expérimentés.

Alors ouvrez l'œil et prenez en main votre sécurité !

Vos obligations et ce que vous devez repérer en entreprise

Les affichages obligatoires (consignes de sécurité, les numéros d'urgence, le plan d'évacuation, les sauveteurs secouristes...).

Les règles à respecter dans l'entreprise (règlement intérieur, livret d'accueil...).

Les informations sur les risques et les mesures de protection à chaque poste de travail (fiche de poste).





Les équipements de protections individuelles (EPI*) que vous devez obligatoirement porter.

Manutention, postures de travail et gestes répétitifs :







TMS*** : lombalgie, dorsalgie, tendinite...
Problèmes veineux.

Les EPI et les EPC**:

L'employeur :

-  Sensibilise sur les gestes et postures (information ou formation).
-  Organise le travail de manière à éviter les manutentions manuelles (travail en binôme, travail à hauteur d'homme...).
-  Met à disposition des aides mécaniques (transpalette, diable, chariot à roulettes...).
-  Fournit les chaussures de sécurité et gants adaptés.

Les bonnes pratiques :

-  Réaliser un échauffement en début de poste et des étirements en fin de poste.
-  Utiliser les aides à la manutention mis à disposition.
-  Adapter les gestes et postures selon le travail (formation conseillée).
-  Organiser le poste de travail et l'activité à hauteur d'homme.
-  Porter des chaussures de sécurités adaptées (semelle anti- fatigue si besoin).
-  Alternner posture debout - assis dès que possible.





Chimique : fluides usinages et solvants halogénés

Allergie cutanée ou respiratoire, troubles cardiaque, cancer...






Les EPI et les EPC:



L'employeur :

-  Assure une bonne ventilation et aération des locaux.
-  Met à disposition les fiches de données de sécurité des produits utilisés.
-  Elimine les produits CMR****.
-  Informe et forme au repérage et à l'utilisation des produits chimiques.

Les bonnes pratiques :

-  Consulter les fiches de données de sécurité.
-  Consulter l'étiquette derrière les contenants des produits utilisés.
-  Respecter les consignes de sécurité (aération, ventilation, manipulation...)
-  Porter les EPI mis à disposition (lunettes, gants, masque...)
-  Respecter les règles d'hygiène (lavage des mains, ne pas manger, ni boire ni fumer sur les lieux de travail...)

* EPI : Equipements de Protections Individuelles

** EPC : Equipements de Protections Collectives

*** TMS : Troubles Musculo-Squelettiques

**** CMR : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique